

18 août 2021 -13:42

La Régie des Bâtiments désigne le consortium Hortus Conclusus pour la réalisation de la nouvelle prison d'Anvers

La Régie des Bâtiments, le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, a désigné le consortium Hortus Conclusus pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la nouvelle prison d'Anvers. Les travaux commenceront dans le courant du deuxième semestre 2022 (après l'obtention des permis nécessaires) et s'achèveront début 2025.

Mathieu MICHEL, Secrétaire d'Etat en charge de la Régie des Bâtiments : *« Ce gouvernement met tout en œuvre pour donner à la Justice les moyens d'appliquer les peines prononcées, et donc de la doter d'une capacité carcérale adéquate, adaptée et humaine. C'est dans cette optique que nous poursuivons, avec mon collègue Vincent VAN QUICKENBORNE, vice-Premier ministre et ministre de la Justice, la réalisation du Masterplan pour les prisons ».*

Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice : *« La modernisation et l'augmentation de notre capacité carcérale demeurent une préoccupation constante. Avec le Masterplan pour une détention dans des conditions humaines, nous visons une infrastructure carcérale suffisante et plus humaine. Nous voulons des prisons adaptées aux normes internationales et qui permettent de donner du sens à la détention . Avec l'attribution du marché public, nous franchissons une étape supplémentaire concernant la construction d'une nouvelle prison à Anvers et remplacerons la prison vétuste par un établissement moderne conforme aux normes actuelles. »*

Gert Jansens Directeur général des Services opérationnels de la Régie des Bâtiments : *« La conception de la prison est novatrice et axée au maximum sur la réinsertion future des détenus. Sur le plan de l'écologie et de la durabilité également, nous nourrissons de hautes ambitions et imposons ainsi un score BREEAM d'au moins « very good ».*

Kristien De Vries, directrice de projet auprès d'Hortus Conclusus : *« Il s'agit d'un grand établissement de quelque 40 000 m², cela représente donc un beau projet dans le domaine du génie civil. Nous apprécions également beaucoup la philosophie qui sous-tend ce projet, à savoir l'accent qui est mis sur la collaboration et un esprit d'équipe positif.*

Maison d'arrêt pour 440 détenus

La nouvelle prison d'Anvers est réalisée en exécution du « Masterplan pour une détention et un internement dans des conditions humaines » et remplacera la prison actuelle d'Anvers sise Begijnenstraat, dont l'état est vétuste.

Il s'agira d'une maison d'arrêt (pour les personnes qui ne sont pas encore condamnées et qui sont en détention préventive) qui pourra accueillir 440 détenus. Elle comprendra une entité pour 330 hommes, une entité pour 66 femmes et 1 entité abritant un centre médical et une section psychiatrique pour 44 personnes.



Localisation

La prison sera érigée à côté du parc d'entreprises relié à des voies d'eau et écoefficace Blue Gate Antwerp (Petroleum-Zuid) et du campus technique, à proximité directe du nouveau palais de justice d'Anvers.

Le terrain, de forme triangulaire, mesure environ 7 hectares. L'accès au terrain se situera du côté sud et sera relié à l'Olieweg.

La Régie des Bâtiments et le SPF Justice visent un modèle spatial innovant à la hauteur des ambitions actuelles sur le plan de la détention, ainsi qu'une intégration maximale dans l'environnement, tant au niveau spatial qu'au niveau écologique.

Réalisation via une procédure DBFM

La prison est réalisée selon une procédure DBFM (« DBFM » signifiant Design, Build, Finance & Maintain).

Il s'agit d'un partenariat public-privé par lequel la Régie des Bâtiments - le maître de l'ouvrage - recourt à un partenaire privé qui se charge de la conception, de la construction, du financement et de l'entretien de la prison.

Attribution du marché à Hortus Conclusus

Le Conseil des ministres, sur proposition du ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel, a marqué son accord sur l'attribution du marché public DBFM pour la nouvelle prison à Anvers. L'exécution du marché DBFM a été attribuée au consortium Hortus Conclusus.

Le consortium englobe les sociétés suivantes :

- Conception : Hootsmans architectenbureau BV, ARCH & TECO Architecture and Planning CVBA, Bureau Bas Smets, Ingenium
- Construction : Jan De Nul NV, EEG, Envisan NV (pour l'assainissement)
- Entretien : Jan De Nul NV, EEG et Facilicom Facility Solutions.

Concept de la nouvelle prison

Le projet retenu a pour ambition de calquer autant que possible la vie dans la prison sur la « normalité » de la vie dans le monde extérieur, afin d'améliorer ainsi les chances d'une réinsertion réussie. À cette fin, une nouvelle typologie pénitentiaire répondant au souhait d'une détention humaine a été développée.

Le nom du consortium - « Hortus Conclusus » - fait référence au concept de la prison.

L'« hortus conclusus » est traditionnellement un jardin clos qui forme une oasis de verdure sûre, protégée du monde extérieur incontrôlable.

Pour la nouvelle prison, le but est de passer d'un « jardin emmuré » à un « mur enjardiné ». De cette manière, la prison n'est pas un institut qui s'isole du monde extérieur mais qui, au contraire, fait entrer le monde extérieur.

Le résultat est pour ainsi dire un microcosme urbain, avec des bâtiments à taille humaine, des places et des « rues », des arbres et des plantes. Les détenus se rendent d'une activité à l'autre en se promenant en plein air. En outre, l'espace extérieur n'est plus considéré comme une simple toile de fond décorative mais il constitue une partie essentielle de la vie quotidienne. De plus, le terrain de la partie habitation a été rehaussé de 4 mètres par rapport au niveau du sol initial, de manière à rendre le mur d'enceinte qui entoure l'ensemble du site moins présent visuellement pour les détenus.

Une série d'éléments paysagers et architectoniques marqués et spécifiques sont répartis en bandes sur le site de l'est à l'ouest. Il en résulte, dans cette direction, une atmosphère de tranquillité et de continuité et un projet en adéquation avec le plan de la qualité esthétique de Blue Gate Antwerp.

Dans la direction du nord au sud, en revanche, des changements d'expérience sont créés par des plantations, des pavages et l'utilisation de différents matériaux et détails pour les bâtiments.

Durabilité et écologie

Tout comme Blue Gate Antwerp, les ambitions écologiques de ce projet sont grandes et la Régie des Bâtiments a imposé en tout cas un score BREEAM d'au moins « very good ». Le consortium s'engage à obtenir un certificat BREEAM « excellent ». La santé et le bien-être des utilisateurs de la prison jouent également un rôle et une attention particulière est dès lors portée à la qualité de l'air intérieur et au confort thermique.

La lumière naturelle sera exploitée au maximum, par exemple au moyen de l'orientation et de la forme des bâtiments et de la taille des ouvertures de fenêtres.

L'empreinte écologique est limitée par une construction fonctionnelle et compacte. Celle-ci permet de créer des zones vertes abondantes : les sentiers de promenade autour des différentes unités de logement sont ainsi bordés d'arbres, un jardin avant avec une végétation luxuriante est prévu, le parking consiste en un « bois » aménagé, etc. Des jardins de toiture (bâtiments logistiques) et des toitures végétales extensives sont également prévus. Des espèces indigènes de plantes et d'arbres sont choisies dans la mesure du possible.

La végétation foisonnante prévue dans le projet crée une plus grande zone verte ininterrompue. Ceci offre entre autres des possibilités d'extension de l'habitat des oiseaux présents. Les zones vertes dans la ville permettent en outre de rafraîchir l'air lors de vagues de chaleur.

La végétation abondante a également un effet favorable sur la qualité de vie au sein de la prison pour ses utilisateurs.

Raccordement au réseau de chaleur

Dans une première phase, la production et l'approvisionnement de chaleur seront centralisés via la centrale énergétique et le réseau de chaleur sur le site de Blue Gate. Le réseau de chaleur présente l'avantage de permettre l'échange de la chaleur résiduelle entre utilisateurs, dont la prison. De plus, une production centrale d'énergie offre des économies d'échelle sur le plan de l'achat et de la maintenance.

Dans une phase ultérieure, le réseau de chaleur de Blue Gate sera raccordé au réseau de chaleur périphérique plus grand de la ville d'Anvers qui deviendra, à terme, entièrement durable.

Planning des travaux

Les travaux débuteront, en fonction de l'obtention des permis nécessaire, dans le courant du deuxième semestre 2022. La maison d'arrêt pourra être mise à disposition au printemps 2025 au plus tôt.

Fiche technique

- Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Utilisateur final : SPF Justice
- Consultants- assistance juridique et financière : consortium STIBBE - REBEL - ORIENTES - ELD
- Consortium DBFM : Hortus Conclusus, composé de Jan De Nul NV et EEG NV, en collaboration avec Ingenium, Hootsmans architectenbureau BV, Bureau Bas Smets, ARCH & TECO Architecture and Planning CVBA, Envisan NV et Facilicom Facility Solutions
- Durée de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée gratuitement à l'État fédéral)
- Superficie du site : 7 ha
- Capacité : 440 places
- Durée des travaux : 2 ans + 4 mois pour la période de test
- Indemnité de disponibilité à partir de 2025 : 14,7 millions d'euros/an

Images (©Hortus Conclusus)



Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be